

Territoire du
RUANDA-URUNDI
Gebied

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr
du 19
van

..... ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Demande prêt.

MR. DEVAUX, R.

USUMBURA

17 octobre 1955.

, le
den

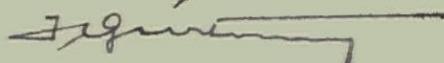
RECOMMANDÉ.

N° 53/ 126 /S.C.C.I.

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire de KIGALI.
- ✓ - Monsieur l'Administrateur de Territoire de RUHENERI.
- Monsieur BERTRAND, Ingénieur Chef du District Minier du Ruanda-Urundi à KISENYI.

Usumbura, le 17 octobre 1955
Le Directeur Provincial du Service de
la Colonisation du Ruanda-Urundi,
I. GVIRTMAN,



4094/Col.04
11/10/55

A Monsieur R E L V A U X, Richard
Colon Minier à S H Y O R O N G I.

Sous le couvert de Monsieur l'Administrateur de
Territoire de K I G A L I.

Ruhengeri



524

Monsieur,

Suite à votre démarche auprès de Mr. LAMBERT,
du Service de la Colonisation, j'ai l'honneur de vous transmettre en
annexe les formulaires nécessaires pour introduire une demande de prêt
à la Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie.

Ignorant votre adresse exacte je le fais par l'in-
termédiaire de l'Administrateur de Territoire de votre résidence, car
c'est sous son couvert que vous devez adresser les 4 exemplaires de
la demande au Président du Comité Provincial de la Société de Crédit
au Colonat et à l'Industrie du Ruanda-Urundi, à Usumbura.

Cependant l'entreprise (mine) pour laquelle le prêt
serait sollicité se trouvant à Ruhengeri, il expédiera à l'Administrateur
de ce Territoire sous pli recommandé confidentiel l'exemplaire
complet (c.à d. requête, formulaires et tous les documents annexes, dont
l'énumération de toutes les pièces), en gardant chez lui les 3 autres
exemplaires.

à contre-les
avant l'expédition
à Kisenyi

L'Administrateur de Territoire de Ruhengeri trans-
mettra le 1er exemplaire avec ses avis à l'Ingénieur Chef du District
Minier du Ruanda-Urundi qui le retournera, avec ses avis et considéra-
tions, directement à l'Administrateur de Territoire de Kigali. Ce der-
nier expédiera l'ensemble du dossier, accompagné de ses avis, au Prési-
dent du Comité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

LE DIRECTEUR PROVINCIAL DU SERVICE DE
LA COLONISATION DU RUANDA-URUNDI,
I. GVIRTMAN,
(sé)

② sur 4 exemplaires, 3/3., pour ce qui concerne la mine
sauf avis technique, ns